

**ARRÊTÉ DEP-2026-401 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 15 février 2012 portant création du brevet professionnel boulanger ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel boulanger pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Sylvia LUCE, inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Christophe ROUGET, professionnel

Enseignants :

Monsieur Denis DELVILLE

Monsieur David GUEDES

Madame Aurélia PFEIFFER

Madame Caroline PICAUD

Professionnels :

Monsieur Jérôme BROHET

Monsieur Olivier GERARD

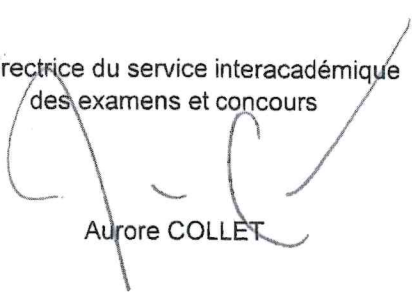
Monsieur Florian LUCET

Monsieur Jean Pierre ORTS

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET